

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2016

L'an deux mille seize, le quatre mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Evires, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Joël DUPERTHUY

Présents :

M. J. DUPERTHUY, Mme C.GURLIAT, M. D.DUPONT, Mme M-H FOSSATI ROYON, M. J-M CARRIER, Mme C. ANDREOLI, Mme M. J-P DEMOLIS, Mme M-C BRUSSOZ, Mme D. FLORENCE M. N. MARTIN, Mme M-P SÉLLECCHIA M. C. VEDOVINI

Absents: Mme P. BELLEVIN-MUGNIER M. J-B BONGOAT, Mme C. DUPENLOUP.

Secrétaire de séance : M. Didier DUPONT

Public : 3

1 – Approbation du Compte-rendu de la séance publique du 5 février 2016

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2016 est approuvé sans observation.

2. Nouvelles dispositions régissant les conditions d'exercice des mandats locaux : Indemnités des élus

Il est rappelé que :

Par délibération n° 2014-07-09 du 30 juillet 2014, le Conseil municipal avait approuvé à la majorité de ses membres :

- le montant des indemnités de fonction du maire à hauteur de 36.85% de l'indice 1015. Le montant maximum de l'indemnité s'élevant à 43%.
- le montant des indemnités des adjoints à hauteur de 14,75% de l'indice 1015. Le montant maximum de l'indemnité s'élevant à 16,5%.
- L'indemnité du conseiller délégué chargé des finances à hauteur de 7,85% de l'indice 1015.
- L'indemnité des conseillers délégués chargés respectivement des rythmes scolaires et des Bois et Forêt à hauteur de 2.65% de l'indice 1015

Vu la loi N° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, et instaurant de nouvelles dispositions régissant les conditions d'exercice des mandats locaux et améliorant leurs conditions d'exercice,

Vu la note d'information de M. Le Préfet de la Haute-Savoie n° INTB1508887J, précisant les mesures applicables à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la demande expresse de M. le Maire,

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer concernant le maintien de ces indemnités à une hauteur inférieure au barème.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le maintien du taux des indemnités comme décrit dans la présente délibération.

3. Bilan foncier 2015

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bilan foncier 2015

Acquisition parcelle de terrain – lieu-dit « Chez Magagnon »

Par délibération du 6 février 2015, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir les parcelles section A 313 et A 314 appartenant à M. et Mme Chappaz Christian d'une surface respective de 73m² et de 1979m² pour un montant de 2052€ permettant ainsi l'extension de la zone naturelle du Chaumet Ouest. L'acte administratif a été signé en Mairie le 19 décembre 2015

Vente des lots n° 5 et 6 – zone artisanale la Glacière à SCI DU LAKE

Par délibérations des 4 juin 2010, 11 janvier 2013 et 30 juillet 2014, le Conseil Municipal a décidé de vendre le lot 5 (parcelle D 2099) d'une surface de 38a 16ca et le lot 6 (parcelles D 2114 et D 2117) d'une surface de 13a 68ca pour un montant de 191 808 € H.T. Acte signé le 14 novembre 2015 auprès de Maître DUJON, notaire à Cruseilles.

Vente du lot n° 9 – zone artisanale la Glacière à SCI L'ETANG

Par délibérations des 4 juin 2010, 11 janvier 2013 et 30 juillet 2014, le Conseil Municipal a décidé de vendre les parcelles D 2109, D 2122 et D 2133 constituant le lot 9 d'une surface totale de 15a 10ca pour un montant de 55 870 € H.T. Acte signé le 17 décembre 2015 auprès de Maître DUJON, notaire à Cruseilles

↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le bilan foncier 2015 dans son intégralité

4. Liste des marchés de service et travaux 2015.

L'article 133 du code des marchés publics, oblige le pouvoir adjudicateur de publier au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des marchés conclus durant l'année 2015

Marché de ServiceAménagement du sous-sol du Groupe Scolaire – Choix du Maître d'œuvre

Cabinet PARTIPris – M. Tochon : 7.95% du montant des travaux H.T.

Marché de Travaux1- Transformation du terrain de foot avec gazon synthétique

- Groupement d'entreprises Colas - Maulet : 380 882.00 € H.T (offre de base) + 9 225 € H.T (avenant n°1)

2- Aménagement du sous-sol du Groupe Scolaire

- Pour le lot n°01 – Démolitions, maçonnerie, Gros-œuvre, chapes :
L'entreprise DA COSTA domiciliée 2 impasse des Glières – 74960 Meythet - pour un montant de 65 461.74 € HT
- Pour le lot n°02 – Charpente- Couverture :
L'entreprise PARA implantée à Seynod 9 rue André Ampère – ZAc de Cézardes - pour un montant de 15 034.90 € HT
- Pour le lot n°03 – Menuiseries extérieures bois :
L'entreprise AIDP implantée à Alby sur Chéran – 70 allée des sables pour un montant de 33 695.00 € HT
- Pour le lot n°04 – Menuiseries intérieures bois :
L'entreprise AIDP implantée à Alby sur Chéran – 70 allée des sables pour un montant de 45 505.20 € HT
- Pour le lot n°05 – Cloisons – doublage – isolation :
L'entreprise REVOLTA (RBI) domiciliée 454 rue de la Leysse ZA de l'Erié 73000 CHAMBERY - pour un montant de 14 543.39 € HT
- Pour le lot n°06 – Peintures intérieures, revêtements muraux :
L'entreprise BONGLET - domiciliée 3 rue du Muguet 74100 Ville La Grand - pour un montant de 18 195.00 € HT
- Pour le lot n°07 – Carrelage, faïences :
L'entreprise PRO 74 implantée à Annecy, 48 chemin de la Prairie pour un montant de 15 726.50 € HT
- Pour le lot n°08 – Sols souples :
L'entreprise CONTIN - domiciliée 25 avenue du Pont de Tasset 74960 Meythet - pour un montant de 19 473.60 € HT

- Pour le lot n°09 – Enduits et peintures extérieures :
L'entreprise REVOLTA (PRB) - domiciliée 454 rue de la Leysse ZA de l'Erié 73000 Chambéry - pour un montant de 2 229.24 € HT
- Pour le lot n°10 – Faux plafonds :
L'entreprise REVOLTA (RBI) - domiciliée 454 rue de la Leysse ZA de l'Erié 73000 Chambéry - pour un montant de 9 532.34 € HT
- Pour le lot n°11 – Etanchéité :
L'entreprise MESSINA - domiciliée 90 route de Clarafond 74150 Sales - pour un montant de 4 399.00 € HT
- Pour le lot n°12 – Abords, VRD :
L'entreprise MAULET - domiciliée 3056 route nationale 203 74800 Eteaux - pour un montant de 22 230.00 € HT
- Pour le lot n°13 – Plomberie – sanitaires- WC :
L'entreprise P2C domiciliée 115 B rue des Roseaux 74330 Epagny - pour un montant de 22 971.15 € HT
- Pour le lot n°14 – Electricité – courants faibles – chauffage électrique :
L'entreprise VIBERT domiciliée 30 Chemin de Moiroux 74540 Saint Félix - pour un montant de 66 097.79 € HT

3- Entretien des voies communales – Marché à bons de commande
Entreprise COLAS - 81 route de clermont – 74330 Sillingy

↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'ensemble des marchés de service et de travaux de l'année 2015.

5. Acquisition de parcelles de terrain pour régularisation de l'emprise de la route de chez Les Morts et du chemin des Beules

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des parcelles privées sont situées sur l'emprise de voies communales. Il explique qu'il est important de régulariser la situation juridique de ses parcelles.

Vu la délibération 2012-07-02 portant sur l'acquisition de terrains en vue de régulariser l'emprise des voies communales,

Vu la proposition de vente par les consorts DEMOLIS Marie des parcelles suivantes, situées sur l'emprise de la route de chez les Morts et du chemin des Beules

N° de parcelle	Surface	Zone du PLU
A 1115	70ca	Ui – Constructible
A 1116	95ca	Ui – Constructible
A 1117	53ca	Ui – Constructible
A 1112	2a 75ca	A - Agricole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** l'acquisition des parcelles ci-dessus au prix de 0.46€/m² pour le terrain agricole, soit 275 m² pour un montant de 126.50 € et de 15.24 €/m² pour le terrain à construire, soit 218m² pour un montant de 3322.32 €

- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif de 2016

Donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

6. Acquisition de parcelles de terrain pour régularisation de l'emprise de la route de chez Dupont

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des parcelles privées sont situées sur l'emprise de voies communales. Il explique qu'il est important de régulariser la situation juridique de ses parcelles.

Vu la délibération 2012-07-02 portant sur l'acquisition de terrains en vue de régulariser l'emprise des voies communales,

Vu proposition de vente de Mme BOCHET Claudine épouse MIGOTTO, propriétaire de la parcelle A 1261 d'une surface de 102m² située en zone constructible (Ui) au PLU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle A 1261 d'une surface de 102m² au prix de 15.24€ / m², soit 1554.48 €.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif de 2016
- **Donne** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

7. Vote de subvention pour la MJC

Vu la demande de subvention de la MJC dont le siège est située à Thorens-Glières, 129 rue des Fleuries.

Compte tenu de la participation d'habitants de la commune d'Evires aux différentes activités proposées par la MJC,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, (10 voix Pour – 2 voix Contre)

- **Décide** d'accorder à la MJC une subvention de 2000€. La dépense sera imputée au chapitre 65.
- **Autorise** M. le maire à signer toutes pièces nécessaires

8. Zone artisanale : travaux supplémentaires pour l'éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis établis par Energie et Service de Seyssel relatifs à des travaux complémentaires pour l'éclairage public dans la zone artisanale.

Ce devis s'élève à 1 453.32 € HT.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** de valider le devis présenté.
- **Autorise** M. le maire à signer toutes pièces nécessaires

9. Programme forestier

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêt relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2015 et leur proposition de procéder à la mise en vente de ces bois dans le cadre d'un dispositif de vente groupée avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée.

L'exploitation se fera, dans la majorité des cas, en 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** cette proposition,
- **Demande** que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées au tableau ci-après,
- **Donne** délégation à Monsieur le Maire pour l'accord sur la proposition du contrat (prix et acheteur) et pour ma signature de la convention d'exploitation groupée.
- **Dit que** en cas de lot de faible valeur d'un volume de moins de 15m³ et ne présentant pas de risques anormaux en vue d'une exploitation par des particuliers, selon une expertise que l'ONF s'engage à fournir, le Conseil Municipal autorise la vente de gré à gré des bois sur pied aux particuliers
- **Dit que** en cas de lot de faible valeur, d'un volume de moins de 15m³ et présentant, selon une expertise ONF, une dangerosité incompatible avec une exploitation faite par des particuliers, le Conseil Municipal sollicite l'intervention de professionnels pour exploiter ces bois en vue d'une vente de gré à gré à des particuliers en bois bord de route ou abattus sur parterre de coupe.

Parcelle	Type de coupe (1)	Vol. présumé réalisable (m ³)	Surface coupe (ha)	Mode de vidange	Année de passage programmé	Destination Délivrance/Vente (2)	Commercialisation - sur pied/Façonné (3)
06	AS	192 Fs 37 Rx 155	2.5	TRA	2015	PBF15	VEG
07	AS	271 Fs 12 Rx 259	6	TRA	2015	PBF15	VEG
09	AS	49 Rx 49	0.77	AUT	2015	PBF15	VEG
13	IRR	146 Fs 68 Rx 78	0.66	TRA	2015	PBF15	VEG

10. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe qu'une aide (bon d'essence) a été attribuée à un habitant de la commune pour un montant de 40€

11. Rapports des Commissions

Commission Urbanisme

- Révision du PLU : trois offres ont été remises. L'analyse est en cours.
- Dossiers d'Urbanisme délivrés
 - o M. et Mme DOMINICI (déclaration préalable) –308 route de la Côte des Frênes – pour la création d'une terrasse par extension d'un balcon
 - o M. DECOURT Charles (déclaration préalable) - 57 route de chez Phlip pour l'installation de panneaux photovoltaïques
 - o M. HERMANN Frédéric (déclaration préalable), 1863 route de la Gare – pour la rénovation d'une toiture.
 - o M. PERRIN Marc (déclaration préalable) – 59 chemin des Charbonnières – pour la Mise en place d'une clôture et d'un portail.
 - o M. STRASINSKI Jacques (déclaration préalable) - 730 route de la Gare - pour la Création de 2 fenêtres à l'étage, modification de la porte d'entrée et création d'un auvent au-dessus.
 - o M. YLMAZ (permis de construire modificatif) – route de chez Dupont pour la création d'une terrasse au-dessus d'un vide sanitaire et la fermeture d'un sas d'entrée
 - o La Fruitière du Chaumet (permis de construire) lieu-dit « La Cote » construction d'une porcherie.

Commission Route

- Prochaine réunion le jeudi 24 mars 2016 à 20h00

Commission Bâtiments :

- Aménagement du sous-sol du groupe scolaire :
 - o Les travaux ont débuté – le chemin d'accès a été créé. En attente de l'intervention du maçon.
 - o Compte tenu de l'évolution des effectifs scolaires, l'aménagement d'une classe supplémentaire ne sera pas réalisé dans l'immédiat. Toutefois, Monsieur le maire propose de créer la liaison couverte entre l'école maternelle et le groupe scolaire.
 - o L'estimation du maître d'œuvre s'élève à environ 52 000 €.
 - o Le Conseil Municipal valide la proposition. Les réunions de chantier sont prévues tous les mardis à 11h00.
- Remplacement des menuiseries extérieures des salles de classe du Groupe scolaire : le marché a été lancé. 7 entreprises ont répondu. L'analyse des offres est en cours.

Commission Communication

- Publication du Sanglier en octobre 2016 portant sur la rétrospective de la CCPF

Commission scolaire

- Conseil d'Ecole : le 18 mars 2016

Commission sociale

- HLM Le Bellevue : le dernier appartement a été pourvu ce jeudi.
- Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs :
La loi ALUR prévoit que tout Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doté doit élaborer un Plan partenarial : le projet définitif sera déposé en avril 2016

Commission Bois et Forêts

- Présentation des travaux sylvicoles 2016
↳ Avis favorable du Conseil Municipal
- Vente de bois
↳ 2 propositions ont été déposées en Mairie : L'offre de M. Gérard Carrier a été retenue.

12. Questions diverses

a- Projet RAM (Relais d'assistantes maternelles) itinérant sur la Communauté de Communes du Pays de Fillière

Une rencontre avec les assistants(es) maternelles a été organisée pour présenter le projet de relais assistants maternels, qui a pour rôle d'informer les parents et les assistants maternels sur ce mode d'accueil, d'offrir aux assistants maternels un cadre pour échanger sur leur pratique professionnelle et pour créer des activités communes pour les enfants.

Une salle dans la commune sera mise à disposition pour permettre ces rencontres.

b- Transports scolaires

Arrêt de bus Côte des Frênes :

L'arrêt de bus est opérationnel depuis le jeudi 3 mars 2016 mais en contrepartie l'arrêt de chez Prémagnoux a été supprimé.

Le dossier sera revu avec la CCPF

c- Enquête Publique sur la Méthanisation à Groisy

Le Préfet a rendu son avis favorable avec des prescriptions sur le dossier. Le dossier est consultable en mairie.

d- TDF – avenant au Bail

TDF a signé un bail relatif à la location d'une parcelle lieu-dit Pierregrosse, où est situé un pylône de TDF. Il propose un loyer annuel de 500€ et la possibilité de majorer le loyer à 1700€ avec l'accueil d'un opérateur de téléphonie mobile destiné au public.

↳ Avis favorable du Conseil Municipal avec une demande de remise en état et entretien du chalet.

e- Inauguration du stade de foot

Le 23 avril 2016

Fin de séance : 22h50

Le secrétariat
Didier DUPONT



Le Maire
Joël DUPERTHUY

